

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES INTERCLUBS

ANNECY BADMINTON CLUB

Les Interclubs à Annecy

Les équipes et les joueurs d'interclubs assurent la représentation du club (donc de ses valeurs) dans le département, la région, et au niveau national.

Les équipes sont composées en fonction de l'intérêt du club.

Les joueurs y jouent dans l'intérêt du club, avant leur intérêt individuel.

Esprit d'équipe, solidarité, respect, convivialité et plaisir à partager les moments communs y sont de mise.

Les interclubs constituent un des axes forts du club, dont ils sont un moyen de rayonnement. Ils n'ont cependant pas la primauté par rapport aux autres compétitions.

Les équipes

Les objectifs des équipes sont proposés par la commission interclubs. Ils sont fixés a minima (ex : une équipe dont l'objectif est le maintien pourra envisager la montée en division supérieure, sauf avis expresse contraire). Les objectifs peuvent être quantitatifs et qualitatifs. Ils sont décidés par le CODIR, en application des orientations politiques définies, notamment en Conseil d'Administration.

Les résultats des équipes ont un niveau d'importance équivalent, quel que soit le niveau auquel elles évoluent. Des priorités pourront cependant être établies dans la composition, en fonction des objectifs du club.

Un joueur pourra être sélectionné dans une équipe ou un pôle et appelé à évoluer dans une équipe d'un niveau inférieur ou supérieur, afin de répondre aux objectifs du club.

Les joueurs qui composent une équipe pouvant monter en division supérieure ne sont pas garantis de jouer à ce niveau supérieur, même si une équipe ABC était dans la division supérieure et descend.

La Commission Interclubs

La commission comporte deux dimensions :

- La commission : elle composée de membres techniques de la Commission (5 souhaités, dont le responsable compétition), des membres du bureau, de droit, et de 3 représentants des capitaines, désignés par les capitaines en début de saison. L'entrée dans la commission en tant que membre technique se fait sur demande.
- La commission étendue : la commission + l'ensemble des capitaines.

En début de saison, elle propose les objectifs des équipes au CODIR, en lien avec les priorités qu'il a définies.

Elle anime la vie des IC.

Elle organise la réunion de sélection des équipes en début de saison et y rappelle les priorités et / ou objectifs du club.

La commission participe aux réunions de capitaines destinées à la sélection des équipes, lors de chaque journée.

Elle émet un avis et propose les capitaines, sur la base des candidatures reçues et du déroulement de la saison écoulée.

Elle joue un rôle de médiation ; elle tranche des litiges, en s'appuyant sur les objectifs annoncés pour la saison en cours et les valeurs du club.

Elle peut être sollicitée par un joueur / une joueuse en cas de question sur le déroulement des IC et les choix opérés.

La commission est décisionnaire sur les aspects techniques. Sur des sujets identifiés, elle émet des avis qu'elle soumet au CODIR ou au Conseil d'Administration.

- Liste des sujets abordés par la commission :
 - o Avis sur les capitanats de la saison
 - o Proposition de capitanats pour la saison n+1
- Liste des sujets abordés par la commission étendue :
 - o Composition des équipes en début de saison
 - o Sélection des joueurs avant les journées IC
 - o Litiges entre capitaines / joueurs : les capitaines concernés ne prennent alors pas part au vote
 - o Améliorations techniques sur le fonctionnement des IC...

Le CODIR

En fin de saison, sur proposition de la Commission, le CODIR fixe les priorités des équipes pour la saison suivante.

En début de saison, une fois la possibilité de composition des équipes établie et les poules connues, il fixe les objectifs des équipes, dans le respect des orientations politiques données en Conseil d'administration.

Il nomme les capitaines, sur proposition de la Commission IC.

Les capitaines

- La sélection des capitaines

Les capitaines sont nommés par le Comité de Direction, sur proposition de la Commission Interclubs, qui gère la procédure de candidature.

En l'absence de nomination d'un capitaine, un capitanat tournant est organisé au sein de l'équipe, sur chaque journée à jouer.

En fin de saison, chaque capitaine est considéré comme démissionnaire.

Il n'y a pas de limite au nombre de mandats qu'un capitaine peut assurer.

- Les engagements des capitaines

Ils représentent le club. Ils s'efforcent de respecter les objectifs techniques et les valeurs du club (sportives, humaines, écologiques...)

Ils sélectionnent les joueurs et joueuses appelés à jouer en IC. La sélection s'opère en fonction de l'intérêt collectif et non d'intérêts personnels.

Ils communiquent sur leurs décisions auprès des joueurs et joueuses sélectionnés ou non sélectionnés. Ils expliquent et motivent les choix opérés.

Les capitaines sont invités à nommer un capitaine adjoint, sur qui ils pourront s'appuyer pour les décisions à prendre. Les binômes capitaines / adjoints seront mixtes si possible.

Au niveau logistique et administratif, chaque capitaine s'engage à :

- Respecter le règlement des IC propre à la division de son équipe (ICN , ICR ou ICD)
- Connaitre les classements de tous ses équipiers lors des journées afin d'établir des compositions d'équipes autorisées (ordre des simples, doubles, etc...).
- Être vigilant à la limitation du nombre de joueurs mutés et étrangers dans son équipe
- Organiser les déplacements et repas sur les différents lieux d'interclubs
- Veiller aux tenues vestimentaires de ses coéquipiers afin d'éviter des amendes/pénalités (ICN & ICR)
- Collecter et présenter les justificatifs nécessaires pour le remboursement des différents frais (péages, buvettes, hébergements...) en rappelant bien à ses coéquipiers de demander des factures, tickets, etc...
- Gérer les volants du club mis à disposition afin d'avoir une consommation raisonnée lors des rencontres.
- Communiquer au cours des IC via le compte Twitter ABC (ou trouver une personne dédiée à cette activité)
- Organiser les journées ou les soirées d'interclubs à domicile (matériel, buvette, pot de fin de rencontre, résas gymnases ou terrains...)
- Trouver des bénévoles (si besoin) lors des journées à domicile. Exemple : une personne dédiée à la table de marque pour les ICN & ICR
- Restituer les salles/gymnases propres à l'issue des rencontres en respectant les intervalles horaires alloués par la mairie (ouverture et fermeture)
- Envoyer les résultats des rencontres au responsable du Pôle Compétitions à l'issue de la journée
- Faire remonter rapidement tout problème organisationnel ou logistique au responsable du Pôle Compétitions

Un capitaine qui ne se conforme pas aux directives du club peut être dessaisi du capitanat en cours de saison.

Le joueur nommé capitaine d'une équipe qui évolue à un niveau de jeu supérieur à celui de son équipe précédente ne sélectionne pas automatiquement les joueurs de son ancienne équipe.

Les joueurs

- La sélection

Les joueurs sont sollicités par mail en fin de saison pour les anciens et début de saison pour les nouveaux joueurs. Il leur est demandé de confirmer expressément leur intérêt pour participer aux interclubs.

Critères de sélection : les critères suivants permettent de définir la sélection des joueurs et constituent le faisceau sur lequel s'appuyer ; les critères sont listés de manière non hiérarchisée.

- Le niveau de jeu
- Le classement
- L'état d'esprit collectif
- L'assiduité lors des journées et saisons d'IC précédentes
- L'image donnée sur les terrains (en IC ou compétitions individuelles)

La participation aux entraînements n'est pas un critère retenu pour la sélection des joueurs.

Au-delà de ces critères, à niveau de jeu équivalent, pourront également servir de critères :

- la participation à la vie du club
- la participation à des compétitions.

En division 4, la sélection sera réalisée sur la base des critères suivants :

- L'état d'esprit
- La motivation
- La convivialité
- L'image donnée.

Un joueur qui arrive dans le club ne jouera pas en interclubs, sans que son niveau de jeu (différent du classement) soit connu (tournoi, participation aux créneaux...), particulièrement pour la première journée. Cette restriction peut être levée en cas de carence dans les effectifs et sur décision de la Commission IC. A niveau équivalent, la priorité est donnée aux joueurs présents la saison précédente.

Pour la sélection des joueurs, les capitaines pourront s'appuyer sur l'avis technique émis par l'entraîneur du club, sollicité par la Commission.

- Les engagements du joueur

Le joueur sélectionné devra fournir son dossier d'inscription complet au plus tard le 3 semaines avant la 1ère journée qui le concerne.

Il s'investit dans un état d'esprit collectif et dans l'intérêt des équipes.

Il est disponible pour chaque journée d'interclubs, sauf cas de force majeure, à domicile comme à l'extérieur, et prend connaissance du calendrier dès le début de saison.

Il s'engage à participer aux soirées de préparation organisées, y compris s'il ne peut être présent sur la journée suivante.

Il respecte ses partenaires, ses adversaires et les officiels ; il donne une bonne image du club, dans et en dehors du terrain.

Il encourage ses partenaires lors des matchs, ou les équipes qui évoluent lors d'un créneau de jeu en soirée.

Chaque fin de saison, la commission interclubs sollicite l'avis des joueurs sur la saison écoulée ; les joueurs sont invités à apporter leur évaluation.

Les principes de fonctionnement des interclubs sont modifiés par le Conseil d'Administration, sur demande du Conseil, du CODIR, et proposition de la Commission.